Projection pluriannuelle

La projection pluriannuelle permet de gérer son budget sur 10 ans maximum, en appliquant un taux à la hausse ou à la baisse.

Cette fonctionnalité est accessible depuis le menu "saisie budgétaire" en haut à droite de la page avec le bouton "options". Il existe deux modes de fonctionnement :

- Le mode simple.
- Le mode avancé.

LE MODE SIMPLE

Les règles de fonctionnement :

- Application d'un taux unique à la hausse ou à la baisse à l'ensemble des postes budgétaires (dépenses ou recettes) sur chaque année budgétée.
- Chaque année ajoutée doit avoir un taux attribuée (sinon elle doit être supprimée).
- Par défaut l'application proposera un pluri annuel sur 5 ans, mais il sera possible d'ajouter des années supplémentaires jusqu'à 10 ans.
- **La suppression** d'une année ne peut se faire que par la dernière année active. (pour supprimer l'année 2028, il faut avant tout supprimer l'année 2030 ; 2029 et enfin 2028).
- **Mode cascade (par défaut)** chaque année est calculée sur la base de l'année précédente.
- **Année de référence fixe**, permet de baser toute les projection des vos années N+1 ; N+2... sur une même base sans effet cascade.

LE MODE AVANCÉ

Le mode avancé reprend le principe du mode simple mais permet d’appliquer des taux différenciés par axe d’analyse, en cascade, pour chaque année de projection :

- **Par structure :** établissement → section.
- **Par financeur :** financeur → FINESS → section.
- **Par compte comptable :** classe → sous-classe → compte.
- **Par groupe fonctionnel :** groupe 1 → groupe 2 → groupe 3 des dépenses et des recettes.

Le mode "année de référence fixe" est également disponible en mode avancé.

>

> Un point d'entrée supplémentaire est accessible dans le mode pluriannuel.
> Dans le tableau de saisie budgétaire, un barre verticale bleue avec le signe "+" permet de lancer la projection depuis la dernière colonne.

Revision #6
Created 2026-05-06 11:59:59 UTC by Emmanuel STRUSI
Updated 2026-05-29 08:03:41 UTC by Emmanuel STRUSI